

**2011
PICTERIE**



Notre association a lancé depuis 2003 de multiples démarches, éditions de tracts, articles dans nos tambours, pétition, recours collectifs à la préfecture, au tribunal d'administratif avec d'autres associations et des élus.

Nous avons déposé une pétition en 2004 auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, **mais en vain le projet continue sur ce même site !!**

Nous avons toujours soutenu la construction d'une aire d'accueil, sans être d'accord sur l'endroit désigné par la municipalité, « La Picterie ». En effet, une aire d'accueil des gens du voyage doit respecter la loi qui exige une installation à proximité des lieux de vie.

De plus, nous déplorons la prochaine dénaturation du site : coin de nature idéal des promeneurs ; auprès de terres agricoles, des zones humides favorisant la biodiversité mise en avant par la municipalité...

Nous sommes inquiets des aménagements futurs à proximité du chemin du lavoir qui mène à la Courance, au bord duquel se trouve la Fontaine Saint Sauveur : point d'eau depuis la préhistoire.



Un collectif de 7 associations de défense de l'environnement a été créé en décembre 2010 pour déposer un recours auprès du juge des référés pour obtenir la suspension du permis de construire d'une aire d'accueil des gens du voyage à la Picterie.

Collectifs : MHA « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui », AADEE « association de défense de l'environnement d'Ergal », JADE « jonction des associations de défense de l'environnement », AABM « les Amis des Bois de Maurepas », VAC « la vallée aux chevaux », AMMAP « Association Maurepasienne pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, l'association « Eco-Agir » et de personnes privées et des élus

Malheureusement, le juge des référés du tribunal administratif de Versailles a rejeté le 21 janvier 2011 notre demande de suspension du permis de construire de cette aire d'accueil pour le motif d'absence d'urgence à statuer et demande d'agir sur le fonds du dossier déposé. **Faut-il que les engins de chantiers entrent en action, que l'environnement soit détérioré** (des arbres abattus, le chemin de promenade transformé en axe routier...) **pour que la Justice reconnaisse l'urgence de la situation !**

Notre position reste inchangée au sein du "Collectif Picterie" et nous continuerons à observer l'évolution de ce projet et à vous en informer